

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX
DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE

ARRETE N°A-2026-126

PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N°A - 2026 – 72 EN DATE DU 16 FEVRIER 2026

Le Maire de la Ville de FIRMINY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1,

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents qui l'ont modifié,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté municipal N°A - 2026 - 72 en date du 16 Février 2026 dans le cadre de l'occupation du domaine public du cirque PIKACHU Circus, parking de Chazeau du 23 au 29 mars 2026 à Firminy

Considérant la demande de changement de lieu du cirque PIKACHU Circus, il est nécessaire d'abroger l'arrêté municipal N°A-2026 – 72 en date du 16 Février 2026 .

ARRETE

ARTICLE 1 - Il est porté abrogation de l'arrêté municipal N°A-2026-72 en date du 16/02/2026 dans le cadre de l'occupation du domaine public du cirque PIKACHU Circus, parking de Chazeau à Firminy.

ARTICLE 2 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Firminy, Monsieur Le Commissaire de Police, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dès réalisation des formalités administratives.

Une ampliation du présent arrêté sera transmise au Commissariat de Police Nationale de Firminy, à la Police Municipale, aux services de Firminy du SDIS 42, affichée et publiée en Mairie de la Ville de FIRMINY.

Firminy, le 16 Mars 2026

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité et à la
Tranquillité Publique

Patrick MADO



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin – 69 003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr